

Déclassifié¹ AS/Soc (2023) PV03add 22 mai 2023 Fsocpv03add 2023

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Procès-verbal

d'un échange de vues sur « Urgence de santé publique : la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé » tenue à Strasbourg le 27 avril

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur « Urgence de santé publique : la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé » par **Mme Selin Sayek Böke**, (Türkiye, SOC) la commission **tient** un échange de vues avec **M. Timothy Fish Hodgson**, Conseiller juridique sur les Droits économiques, sociaux et culturels, Commission Internationale de Juristes (CIJ).

Mme Sayek Böke, Présidente de la Commission, ouvre l'audition, présente l'orateur invité et présente brièvement son rapport.

M. Fish Hodgson présente la déclaration conjointe de la Commission internationale de juristes (CIJ), d'Amnesty International, de Human Rights Watch et de l'Initiative mondiale pour les droits économiques et sociaux concernant l'avant-projet de l'OMS d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies.

Il y a une tendance inquiétante au sein de l'OMS et d'autres organisations internationales selon laquelle des instruments juridiques sont négociés sans accorder suffisamment d'attention aux droits humains. Bien que l'OMS ait essayé de prendre en compte les droits humains sous la pression de la société civile et de certains États, elle n'a pas bien compris la teneur des commentaires sur la nécessité de faire des droits humains une partie distincte du traité sur la pandémie.

Parmi les points saillants de la déclaration figuraient les éléments suivants.

Premièrement, il est inquiétant que l'avant-projet n'exige pas de consultations significatives et significatives. La participation à l'élaboration du traité sur la pandémie, comme tous les autres processus de l'OMS, s'est limitée à de très brèves soumissions et à un engagement avec des entités officiellement reconnues par l'OMS. En fait, moins de 10% des organisations dotées du statut consultatif au regard des traités relatifs aux droits de l'homme dans les mécanismes de l'ONU ont été autorisées à participer aux processus consultatifs.

Deuxièmement, les mécanismes de responsabilisation ne sont pas suffisamment traités, tels que le droit d'accès aux tribunaux.

Les droits économiques et sociaux ne sont pas au centre du traité. Le droit à la santé est mentionné mais l'Organe international de négociation (INB) ne s'est pas penché sur le fond de celui-ci. Cependant, tous les droits humains, y compris les droits sociaux et économiques, ont un impact dans le contexte de l'urgence de santé publique. Il est donc important que le traité sur la pandémie aborde cette question et traite des mesures prises par les États pour faire face aux urgences de santé publique afin de garantir la protection des droits humains.

En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, l'avant-projet utilise un langage très souple à l'égard de partage de l'information et de la technologie. Elle ne fait pas référence à d'autres traités qui traitaient des droits de propriété intellectuelle et du partage des savoirs et des avantages. L'avant-projet n'encourage que vaguement cela, mais les États ne sont pas obligés de le faire. Les organisations de défense des droits humains regrettent que le droit à la connaissance scientifique ne soit pas mentionné dans l'avant-projet à cet égard.

Enfin, la question de l'accès aux médicaments, aux thérapies et aux diagnostics ne concerne pas seulement les États. De nombreuses institutions privées ont réalisé d'importants profits pendant la pandémie et il y a eu peu de transparence sur les processus. L'avant-projet utilise un langage très souple pour décrire l'obligation des États

¹Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 22 mai 2023.

de réglementer ces entités privées aux niveaux national et international, et les obligations de ces entités privées de veiller à ce que chacun ait un accès équitable à tout ce dont il avait besoin en matière de soins de santé.

La Présidente ouvre ensuite le débat.

M. Davies souligne la nécessité de reconnaître le droit à un environnement sain dans le contexte des urgences de santé publique. En outre, pour assurer un accès équitable aux médicaments, il est nécessaire de diversifier les sources d'approvisionnement.

Mme Sayek Böke note que la déclaration commune présentée par l'expert rappelle l'indivisibilité des droits humains. À cet égard, le nouvel instrument juridique sur la préparation, la prévention et la réponse aux pandémies semble être lié à d'autres traités, y compris les accords internationaux sur le commerce et l'investissement. Elle demande à l'expert de partager ses réflexions sur la manière dont les parlementaires pourraient rappeler l'indivisibilité des droits à ceux qui rédigent ces traités. En outre, devraient-ils mettre l'accent sur le commerce et les traités internationaux d'investissement ?

M. Fish Hodgson estime que l'indivisibilité des droits est très importante dans n'importe quel contexte et en particulier dans les situations d'urgence de santé publique. Un large éventail de droits sont impactés par la santé publique, et l'une des questions auxquelles l'avant-projet ne prête pas attention est ces droits. Le deuxième problème de l'indivisibilité des droits est le système de droit international divisé qui peut être classé dans des catégories telles que le droit international public, le droit international des investissements, le droit commercial international, le droit international des droits humains, etc. Il y a eu une pression de la part d'États qui avaient des interprétations différentes desdits traités et qui parlaient différemment des mêmes questions. Du point de vue du droit international, la Convention de Vienne sur le droit des traités exige des États qu'ils lisent toutes ces obligations ensemble pour essayer d'en faire un tout cohérent, au lieu d'insister sur le fait qu'elles s'opposent.

Les parlementaires devraient insister pour que leurs autorités nationales parlent la même langue lorsqu'ils représentent des États dans ces organes. Il n'est pas bon qu'un représentant s'exprime sur des questions liées au commerce, puis qu'un autre représentant s'exprime sur les questions relatives aux droits humains. La CIJ (Cour internationale de Justice) appelle à une unification et à une lecture intégrée. S'agissant de l'OMC, le débat le plus important concerne la dérogation possible par rapport à l'Accord sur les ADPIC. La question est de savoir comment les droits de propriété intellectuelle au titre de l'Accord sur les ADPIC pourraient être interprétés à la lumière du droit international des droits humains.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, l'avant-projet tente d'en tenir compte en se référant à l'approche One Health. Étant donné que le droit international relatif aux droits humains en est venu à accepter le droit à un environnement sain, il est nécessaire de continuer à soulever cette question. Les urgences de santé publique ont souvent commencé par d'autres types d'urgences, telles que la guerre et les conflits, les crises climatiques et autres.

La présidente remercie ensuite tous les participants pour leurs contributions et clôt l'audition, pour que la commission puisse passer à l'examen et à l'adoption des avant-projets de résolution et de recommandation.

Liste de présence

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Members / Membres	Country / Pays	Alternates / Remplaçant(e)s
Ms Jorida Tabaku	Albania / <i>Albanie</i>	Zz
M. Pere López	Andorra / Andorre	Mme Mònica Bonell
Mr Armen Gevorgyan	Armenia / <i>Arménie</i>	Ms Hripsime Grigoryan
Mr Franz Leonhard Essl	Austria / Autriche	Mr Michel Reimon
Mr Stefan Schennach	Austria / Autriche	Ms Doris Bures
Ms Nigar Arpadarai	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Parvin Karimzada
Ms Sevinj Fataliyeva	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	Ms Konul Nurullayeva
Mr Bob De Brabandere	Belgium / Belgique	Ms Els Van Hoof
M. Simon Moutquin	Belgium / Belgique	Mme Latifa Gahouchi
Zz	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Zz
Ms Ekaterina Zaharieva	Bulgaria / <i>Bulgari</i> e	Zz
Ms Denitsa Sacheva	Bulgaria / Bulgarie	Mr Vasil Pandov
Ms Zdravka Bušić	Croatia / Croatie	Ms Ivana Kekin
Ms Christiana Erotokritou	Cyprus / Chypre	Mr Constantinos Efstathiou
Mr Aleš Juchelka	Czech Republic / République tchèque	Mr Ondřej Šimetka
Ms Michaela Šebelová	Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Mr Jiří Strýček
Ms Camilla Fabricius	Denmark / Danemark	Ms Karin Liltorp
Mr Urmas Reitelmann	Estonia / Estonie	Ms Maria Jufereva-Skuratovski
Ms Minna Reijonen	Finland / Finlande	Ms Tarja Filatov
M. Alain Milon	France	M. Christian Klinger
Mme Isabelle Santiago	France	Mme Liliana Tanguy
Mme Anne Stambach-Terrenoir	France	Mme Mireille Clapot
M. Philippe Vigier	France	Mme Nathalie Serre
Ms Eka Sepashvili	Georgia / <i>Géorgie</i>	Mr Levan Ioseliani
Ms Heike Engelhardt	Germany / Allemagne	Ms Franziska Kersten
Mr Andrej Hunko	Germany / Allemagne	Ms Catarina Dos Santos-Wintz
Mr Christian Petry	Germany / Allemagne	Ms Martina Stamm-Fibich
Mr Harald Weyel	Germany / Allemagne	Ms Katrin Staffler
Ms Nina Kasimati	Greece / Grèce	Ms Foteini Pipili
Ms Theodora Tzakri	Greece / Grèce	Mr Kriton-Ilias Arsenis
Ms Mónika Bartos	Hungary / Hongrie	Mme Katalin Csöbör
Ms Boglárka Illés	Hungary / Hongrie	Ms Zita Gurmai
Mr Bjarni Jónsson	Iceland / Islande	Ms Jódís Skúladóttir
Mr Joseph O'Reilly	Ireland / Irlande	Ms Reada Cronin
Ms Elena Bonetti	Italy / <i>Itali</i> e	Mr Roberto Rosso

ofaro nti
nti
ech Adami
a
Rolfo
eland
er

Mr Artem Dubnov	Ukraine	Ms Lesia Zaburanna
Ms Olena Khomenko	Ukraine	Ms Larysa Bilozir
Ms Yuliia Ovchynnykova	Ukraine	Mr Andrii Lopushanskyi
Mr Geraint Davies	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Kate Osamor
Ms Sally-Ann Hart	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Richard Bacon
Baroness Doreen E. Massey	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Ruth Jones
Mr David Morris	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Sheryll Murray

Other Parliamentarians present / Autres Parlementaires present.e.s

Représentatives of the Turkish Cypriot Community / Représentants de la communauté chypriote turque (**)

Mr / M. Armağan Candan

**In accordance with Resolution 1376 (2004) / Conformément à la Résolution 1376 (2004)

Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie

<u>Embassies / Permanent Representations and Delegations</u> <u>Ambassades / Représentations permanentes et Délégations</u>

Mr / M. Léopold Stefanini, Permanent Representation of France to the Council of Europe / Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

Mr / M. Fatih Gündogdu, Permanent Representation of Türkiye to the Council of Europe / Représentation permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe

Secretariat of Delegation or of Political Group / Secrétariat de Délégation ou de Groupe politique

Ms / Mme Elena Persiani	Cyprus / Chypre
Ms / Mme Susanne Pfeffer-Waldhauser	Germany / Allemagne
Ms / Mme Vitaliana Curigliano	Italy / <i>Italie</i>
Ms Monique Christiaanse	Netherlands / Pays-Bas
Ms / Mme Handan Karakas Demir	Türkiye

Experts / Expert.e.s

Mr / M. Timothy Fish Hodgson, Legal Advisor on Economic, Social and Cultural Rights, International Commission of Jurists (ICJ) / Conseiller juridique sur les Droits économiques, sociaux et culturels, Commission Internationale de Juristes (CIJ)

۸ ۱

^{*} All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo / Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Council of Europe staff / Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr / M. Lorenzo Montrasio, Human Rights and Biomedicine (CDBIO)/ Droits de l'homme et biomédecine (CDBIO)

Ms / Mme Maren Lambrecht, Congress of local and regional authorities / Current Affairs Committee / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux / Commission des questions d'actualité

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Ms / Mme Louise Barton, Director, Directorate II – Human Dignity and Sustainable Development / Directrice, Direction II – Dignité humaine et développement durable

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Tanja Kleinsorge	Head of the Secretariat / Cheffe du Secrétariat
	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Ms / Mme Anita Gholami	Co-Secretary/ Co-Secrétaire
	Co-Secretary/ Co-Secrétaire
	Europe Prize section / Section Prix de l'Europe
Ms / Mme Nele Grehn	Trainee / Stagiaire